

**Motion de MM. Alain Marquet, Alain Gallet et Mme Virginie Keller Lopez:
«Modération et limitation du trafic sur le prolongement de l'avenue du Cimetière
dans le bois de la Bâtie».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 3 juin 2003)

MOTION

Considérant:

- que le terrain de jeux du bois de la Bâtie reçoit régulièrement de nombreux enfants;
- que ce terrain est séparé du parc aux animaux par le prolongement de l'avenue du Cimetière;
- que cette voie de circulation dessert le restaurant situé au centre du parc;
- que trop souvent cette voie de circulation est utilisée par des conducteurs qui se croient sur un circuit de course automobile;
- que, ce faisant, ils mettent gravement en danger la sécurité des jeunes enfants;
- qu'il serait simple et peu coûteux de procéder à l'installation d'une borne télescopique qui permettrait de garder un accès pour les fournisseurs et les clients à mobilité réduite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à la sécurisation de cet espace;
- d'informer la population de cette démarche.